

Modalités d'inscription et d'admission

Pour les garçons actuellement en primaire (à Saint Joseph des Lys et dans d'autres établissements)

1. **La famille remplit le dossier d'inscription et le renvoie avec les pièces demandées.** Votre dossier doit être complet pour être étudié.
2. **Le secrétariat du collège prend contact avec les parents pour fixer un rendez-vous parents/enfant avec le directeur.**
3. **Rendez-vous avec le directeur** en apportant les pièces complémentaires.
4. **Le directeur contacte les familles pour dire s'il donne un avis favorable à leur demande** suite au rendez-vous et à l'examen du dossier. Les familles dont le dossier a reçu un avis favorable reçoivent une convocation par mail pour l'examen d'admission.
5. **L'élève passe l'examen d'admission qui aura lieu au collège le samedi 7 février 2015 au matin.** L'examen a pour objectif de tester le niveau des acquis de l'élève (et éventuellement de pouvoir donner quelques axes de travail d'ici à son entrée au collège). Les frais de dossier sont encaissés par le collège.
Pour les familles n'habitant pas encore en région parisienne, veuillez nous contacter par mail pour organiser l'examen selon des modalités différentes.
6. **Le directeur fait un retour écrit par mail aux parents sur la demande d'inscription** (acceptation, mise en liste d'attente ou refus).
7. **Les parents doivent confirmer leur acceptation pour l'inscription de l'enfant dans la classe ou en liste d'attente dans les 10 jours.** Après cette acceptation, si l'enfant a une place dans une classe, l'école conserve l'acompte de scolarité, même en cas de désistement ultérieur (les acomptes sont encaissés en mai).
8. **L'école informe au fur et à mesure les parents en liste d'attente en cas de désistement.**

Modalités de réinscription

Pour les garçons actuellement au collège Saint Joseph des Lys

1. Le collège a bien enregistré **vosre souhait de ré-inscription pour l'année 2015-2016.**
Pour ceux désirant inscrire un frère ou une sœur (en primaire ou au collège), le secrétariat transmet un dossier à remplir et à retourner avec toutes les pièces constitutives.
2. **L'acompte qui valide la réinscription est à transmettre au secrétariat de Saint Joseph des Lys** (Cf. ci-dessous) avant **le 5 janvier 2015.** L'acompte sera encaissé courant mai). En renvoyant votre acompte vous confirmez la réinscription de votre enfant à Saint Joseph des Lys, **il ne s'agit pas d'un simple souhait de réinscription mais d'un engagement réel de votre part qui oblige (sauf cas de force majeure),** l'acompte est donc considéré comme acquis à l'école.

Les tarifs¹

Montant de la scolarité pour le collège (2015-2014)

	€/an ²	Acompte total versé à l'inscription	€/trimestre ³	€/mois x 9 mois ³
Scolarité par enfant	2 900€	290€	870€	290€

2. Possibilité de régler en une fois le solde (scolarité - acompte) au début de l'année scolaire avec un escompte de 2% sur le solde restant.

3. Déduction faite de l'acompte versé à l'inscription

Montant de la scolarité pour les familles ayant plusieurs enfants à Saint Joseph des Lys

Nb d'enfants dans la famille	€/an ²	Acompte total versé à l'inscription	€/trimestre ³	€/mois x 9 mois ³	Réduction
1 primaire + 1 collège	4 520€	452€	1 356€	452€	-10%
2 primaire + 1 collège	5 940€	594€	1 782€	594€	-17%
Enfant supplémentaire ou autres cas, nous consulter					

1. Pour rappel : frais de scolarité : Pour le primaire : 2 120 euros / an et pour le collège : 2 900 euros / an.

2. Possibilité de régler en une fois le solde (scolarité - acompte) au début de l'année scolaire avec un escompte de 2% sur le solde restant.

3. Déduction faite de l'acompte versé à l'inscription.

Chèques à l'ordre de « **Association Educative des Lys – AEL** ». Les acomptes seront encaissés en mai 2015.

Le paiement trimestriel est effectué par chèque ou virement au début des mois d'octobre, de janvier et d'avril. Le paiement mensuel s'effectue par virement bancaire (uniquement) au début de chaque mois d'octobre à juin.

Par ailleurs, une solution de prélèvement automatique, pour simplifier la gestion administrative des paiements, est envisagée à partir de septembre 2015, les modalités seront définies avant l'été.

En début d'année scolaire, une facture sera envoyée aux familles avec le montant de la scolarité à régler, ainsi que les éventuelles fournitures (livres, contribution aux frais pour le ménage, ...)

Conscients de la charge que représente la scolarité pour les familles particulièrement dans un contexte économique difficile, nous maintenons au même niveau que les deux dernières années le montant des scolarités. Les familles qui ont des difficultés particulières peuvent contacter le trésorier.

La scolarité payée par les familles ne couvre pas le coût réel de celle-ci, **près de 20% est financé par les dons. L'école a donc durablement besoin de donateurs ! Nous vous remercions de votre aide dans la recherche de nouveaux soutiens.**

Aide pour les familles

Plusieurs organismes proposent de soutenir les familles qui scolarisent leurs enfants dans des établissements libres (liste disponible sur demande).

Toute bourse obtenue auprès d'un de ces organismes doit être validée par Saint Joseph des Lys. N'hésitez pas à contacter le trésorier à ce sujet.

Contact : Olivier Bertaux, *trésorier* – Courriel : tresorier@stjosephdeslys.fr

Nous contacter

Le directeur, Monsieur Christian de Certaines, peut être contacté par courriel :

directioncollege@stjosephdeslys.fr

Adresse du collège : **Collège Saint Joseph des Lys** - 35, rue Rémyilly - 78000 VERSAILLES

Vous pouvez contacter le **secrétariat de l'école et du collège** par :

- Tél. : 09 51 05 24 24. Une permanence téléphonique a lieu les lundis, mardis et jeudi de 9h à 12h (*hors vacances scolaires*)

- Courriel : secretariat@stjosephdeslys.fr

- Adresse courrier : **Saint Joseph des Lys** - Secrétariat - 38, rue Rémyilly - 78000 VERSAILLES

Saint Joseph des Lys

38, rue Rémyilly – 78000 VERSAILLES

Courriel : secretariat@stjosephdeslys.fr - Site : www.stjosephdeslys.fr